



*« Dans une démocratie représentative, la division du territoire à des fins électorales revêt une grande importance. Elle permet, **en conjonction avec le mode de scrutin**, d'assurer la représentation effective de la population et de traduire la volonté des électeurs en sièges à l'Assemblée nationale. »*

Rapport du Directeur général des élections, 2007.¹

Québec solidaire Laval-des-Rapides

Québec solidaire Laval-des-Rapides voudrait tout d'abord remercier M. Marcel Blanchet, Directeur général des élections et président de la CRÉ, d'aller de l'avant avec la consultation publique sur la réforme de la carte électorale.

Québec solidaire Laval-des-Rapides appuie l'intention première de revoir la carte électorale pour s'assurer de la plus grande équité possible entre les votes de chaque électrice et électeur. Étant donné l'augmentation considérable du nombre d'électeurs à Laval, la création de la nouvelle circonscription « Marc-Aurèle-Fortin » s'avère nécessaire.

Mais force est d'admettre que la proposition de révision de la carte électorale ne répond pas entièrement à l'objectif d'assurer la représentativité effective des électeurs. Comme l'indiquait le DGE en décembre dernier dans son rapport, la carte électorale et le mode de scrutin sont intimement liés pour permettre cet objectif qui est à la base même de notre démocratie représentative. Québec solidaire Laval-des-Rapides avance aussi l'idée que la carte électorale doit tenir compte des différentes réalités régionales et assurer une juste représentation des régions à l'Assemblée nationale.

En prenant en considération que la carte électorale et le mode de scrutin sont intimement liés, Québec solidaire Laval-des-Rapides estime donc que l'équilibre entre l'équité du vote et la représentation des régions réside plutôt en une modification de la Loi électorale qui introduirait un nouveau mode de scrutin, mixte et compensatoire, faisant une large place à la proportionnelle.

Québec solidaire Laval-des-Rapides invite la CRÉ à poursuivre son travail en tenant compte du rapport du DGE, de décembre 2007, démontrant qu'un mode de scrutin mixte et compensatoire permettrait de redessiner la carte électorale en assurant à la fois l'équité du vote et la représentation des régions.

Le 12 juin prochain lors de l'audience publique de Montréal, Mme Françoise David, porte-parole de Québec solidaire, déposera un mémoire qui tentera de démontrer que l'équité du vote de chaque électrice et électeur ainsi que la juste représentation de toutes les régions du Québec pourraient être assurés par une réforme du mode de scrutin.

David Campion et Sylvie DesRochers
Porte-parole et coordonatrice Québec solidaire Laval-des-Rapides
1^{er} mai 2008

¹ Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire, Avis du DGE, décembre 2007, p.79.